



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 6.10.1997 et de la publication
le 7.10.1997
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/97
DELIBERATION N° 97/09/221

**OBJET : APPROBATION DU PERIMETRE DE L'OPERATION « COULEE
VERTE » de l'Interconnexion des T.G.V. et AVIS FAVORABLE au recours à
la procédure de Déclaration d'Utilité Publique au profit de la région Ile-de-
France.**

Le Conseil Municipal,

VU le projet de création d'un Périmètre d'Acquisition Régional, dénommé « Coulée Verte »
de l'Interconnexion des T.G.V.,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Environnement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le périmètre de l'opération « coulée verte » de l'Interconnexion des T.G.V.,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, en vue de
permettre l'acquisition, par la Région d'Ile-de-France, agissant par l'Agence des Espaces
Verts, au besoin par voie d'expropriation, des immeubles nécessaires à la réalisation de la
« Coulée Verte » de l'Interconnexion des T.G.V.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

